

Atelier 4 : "Ethique de la recherche, Pratiques de publication et de recrutement"

PARTICIPANTS

René CLARISSE (Société française de Psychologie), Muriel DARMON (Association française de Sociologie), Catherine GRANDJEAN (Société des professeurs d'histoire ancienne de l'Université), Nathalie GUERINEAU (Société des Neurosciences), Agnès LABROUSSE (Association française d'Economie Politique), Pierre PARADINAS (Société informatique de France), Gilles PAULIAT (Société française d'Optique), Charles WHITE (Société française de Génétique).

Après un tour de table de présentation, plusieurs points sont évoqués successivement. La Charte nationale de déontologie des métiers de la recherche et le récapitulatif des propositions en matière de déontologie de la recherche présentées dans le rapport remis par Pierre CORVOL à Thierry MANDON en juin 2016 se réfèrent au *Singapore Statement on Research Integrity* publié en 2010 sur le site de la World Conference on Research Integrity, fondation internationale privée dirigée par un professeur d'éthique à l'Université d'Amsterdam. Le fonctionnement et les objectifs de cette fondation, au Bureau de laquelle ne siège aucun francophone, mériteraient d'être explorés par la SOCACAD (Catherine GRANDJEAN est disposée à le faire). Les textes français n'ont pas repris l'obligation faite dans le *Singapore Statement* de dénoncer les auteurs de pratiques frauduleuses dans la recherche.

Autres points discutés : l'absence de sélection des articles mis en ligne par le Portail HAL, qui contribue à noyer les publications de qualité est soulignée par C. WHITE. La question de l'existence du CNU ; le poids et les conséquences du localisme lié à la LRU, ainsi que le rôle de "caution/responsabilité scientifique" que pourrait avoir la SOCACAD auprès des décideurs au travers de référents avec comme prise d'exemple la loi sur la bioéthique.

Les participants à l'atelier s'accordent sur une résolution : que la SOCACAD réclame qu'obligation soit faite aux Universités de communiquer en ligne la composition des comités de sélection, les dates des réunions, puis, une fois la procédure de recrutement achevée, le résultat du concours.

C'est ce projet qui est présenté lors de la restitution (Agnès LABROUSSE s'est chargée de préparer le texte de résolution en ce sens, en pj, après relecture et compléments par les collègues), avec la proposition de créer une commission permanente d'éthique au sein de la Fédération SOCACAD

Catherine GRANDJEAN avec l'aide de Muriel DARMON et de Nathalie GUERINEAU

Recommandation de l'atelier 4

Le recrutement des MCF et PR pose actuellement des problèmes de transparence auxquels il pourrait être facilement remédié.

La composition des comités de sélection (CoS), les dates auxquelles ces CoS vont sélectionner les [candidat.es](#) à auditionner et la tenue de ces auditions, de même que le nom des [candidat.es auditionné.es](#) ne sont pas systématiquement rendus publics. De fait, cela ajoute de l'opacité au déroulement dudit concours pour lequel les informations ne sont pas connues des candidats et peut contribuer à des inégalités, notamment entre candidats "locaux" et candidats "extérieurs".

Face à ce problème récurrent, certaines sociétés savantes ont mis en place un système dit de « wiki-audition » dans différentes sections du CNU : des bénévoles s'efforcent de rassembler ces informations et de les mettre à disposition du public. Cependant, ces informations fournies sur une base volontaire ne sont pas systématiques et souffrent de nombreuses lacunes.

C'est pourquoi, la Fédération des Associations de Sociétés Savantes invite le Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation à exiger des universités la mise à disposition sur le portail Galaxie des informations suivantes : composition des CoS, dates des réunions des CoS (sélection des dossiers, audition) et de leurs résultats (noms des candidats auditionnés, classement des candidats sous réserve de validation par le CA de l'université) dans les 24h après les auditions.

Ces informations seront alors immédiatement publiées sur le site Galaxie.

Notons que la mise en place de ce système via le portail Galaxie aurait un coût quasi-nul et améliorerait grandement la situation des candidat.es.

Agnès LABROUSSE avec le concours de René CLARYSSE, Muriel DARMON, Nathalie GUERINEAU et Catherine GRANDJEAN